DEMANDE DE PRIX (RFQ)
(BIENS)

NOM & ADRESSE DE L'ENTREPRISE	**DATE : 13/11/2018**
	N° DE REFERENCE DE LA RFQ : **RFQ 019/PNUD/2018**

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre votre offre de prix pour des travaux d'imprimerie et de sérigraphie. Les caractéristiques techniques sont décrites en détail à l'annexe 1 de la présente RFQ. Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 2 jointe aux présentes.

Les offres de prix doivent être soumises au plus tard le **20 novembre 2018 à 10h** par **dépôt au bureau du PNUD** avec la mention:

A L'ATTENTION DE Monsieur le REPRESENTANT RESIDENT DU PNUD AU TOGO

« RFQ 019/PNUD/2018 - Lot x »

« NE PAS OUVRIR »

Et à l'adresse suivante :

Programme des Nations Unies pour le Développement au Togo
40, Avenue des Nations Unies,
BP. 911 Tél : (228) 22 21 20 08 Fax : (228) 22 21 16 41
Lomé Togo

Il vous appartiendra de vous assurer que votre offre de prix parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les offres de prix qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte.

Veuillez prendre note des exigences et conditions concernant la demande de prix de production des articles :

Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison (indiquez-les toutes, s'il en existe plusieurs)	***Programme des Nations Unies pour le développement*** ***40, Avenue des Nations Unies*** ***BP 911 - Lomé, Togo*** ***Tel : (228) 22 21 20 08 / Fax : (228) 22 21 16 41***
Calendrier de livraison	**Requis**
Délai de livraison	**2 semaines après la remise du bon de commande**
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix[1]	**Devise locale : *F CFA***
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert[2]	Doit exclure la TVA et autres impôts indirects applicables
Date-limite de soumission de l'offre de prix	**20 novembre 2018 à 10h**
Documents à fournir[3]	**Le formulaire fourni dans l'annexe 2,** dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées dans l'annexe 1 **Le tableau « Offre de conformité aux autres conditions et exigences connexes »** dûment rempli
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	**90 jours** Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de celle qui aura été initialement indiquée dans la présente RFQ. La proposition devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.
Offres de prix partielles	**Autorisées par lot** **Autorisées à l'intérieur du lot**
Conditions de paiement[4]	☐ 100 % après livraison complète et acceptation des articles livrés. ☐ Le prestataire de service présentera les bordereaux de livraison signé par un représentant du PNUD
Documents à fournir	☐ Registre de Commerce ou Equivalent ☐ Carte d'Opérateur Economique ☐ Relevé d'Identité Bancaire

[1] Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des lois applicables aux transactions commerciales réalisées dans d'autres devises. La conversion d'une devise dans la devise privilégiée par le PNUD, si l'offre n'est pas libellée de la manière requise, se fera uniquement à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date d'émission du bon de commande par le PNUD.

[2] Ceci doit être concilié avec les INCOTERMS requis par la RFQ. En outre, l'exonération de TVA varie d'un pays à l'autre. Veuillez cocher ce qui est applicable au CO/BU du PNUD demandant les biens.

[3] Les 2 premiers éléments de cette liste sont obligatoires pour la fourniture de biens importés.

[4] Le PNUD préfère ne pas verser d'avance lors de la signature du contrat. Si le fournisseur exige une avance, celle-ci sera limitée à 20 % du prix total offert. En cas de versement d'un pourcentage plus élevé ou d'une avance de $30,000 ou plus, le PNUD obligera le fournisseur à fournir une garantie bancaire ou un chèque de banque à l'ordre du PNUD du même montant que l'avance versée par le PNUD au fournisseur.

	☐ Quitus fiscal valide
Critères d'évaluation	☐ Conformité technique/plein respect des exigences et prix le plus bas[5] ☐ Acceptation sans réserve du BC/des conditions générales du contrat (voir formulaire Annexe 2) ☐ Acceptation du délai de livraison de 15 jours calendaires à compter de la remise du Bon de Commande[6]
Le PNUD attribuera un contrat à :	☐ **Offres techniquement qualifiées les moins chères par rubrique** ☐ **Avant l'expiration de la période de validité des soumissions, le PNUD attribuera le contrat à un ou plusieurs soumissionnaires qualifiés dont la soumission sera considérée comme étant la plus conforme aux exigences du tableau des exigences et des spécifications techniques et qui proposera le prix le plus bas**
Type de contrat devant être signé	☐ Bon de commande ☐ Autre(s) type(s) de contrat(s) / Contrat de fourniture de Biens
Conditions particulières du contrat	☐ Annulation du BC/contrat en cas de retard de livraison/d'achèvement dans les 15 jours calendaires prévus
Conditions de versement du paiement	☐ Inspection satisfaisante/ validation de la conformité technique sur la base de la parfaite conformité aux exigences de la RFQ ☐ Acceptation écrite des biens sur la base de la parfaite conformité aux exigences de la RFQ ☐ Bordereaux de livraison signés
Annexes de la présente RFQ[7]	☐ Spécifications des biens requis (annexe 1) ☐ Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 2) ☐ Conditions générales / Conditions particulières (annexe 3). **La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat**
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement)[8]	**Par e-mail :** procurement.tg@undp.org Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.

[5] *Le PNUD se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l'offre de prix la plus basse si la deuxième offre de prix la plus basse parmi les offres recevables est considérée comme étant largement supérieure, si le prix n'est pas supérieur de plus de 10 % à l'offre conforme assortie du prix le plus bas et si le budget permet de couvrir la différence de prix. Le terme « supérieure », tel qu'il est utilisé dans le présent paragraphe désigne des offres qui dépassent les exigences préétablies énoncées dans les spécifications.*

[6] *Ceci doit être utilisé pour les besoins assortis de délais impératifs et/ou urgents (par ex., les urgences d'après crise, les élections, etc.).*

[7] *Si les informations sont disponibles sur le Web, il est possible de ne fournir qu'un simple URL permettant d'y accéder.*

[8] *La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.*

L'article proposé sera examiné au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications minimums décrites ci-dessous et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, son offre de prix sera rejetée.

Le PNUD se réserve le droit, après avoir identifié l'offre de prix la plus basse, d'attribuer le contrat uniquement en fonction des prix des biens si le coût de transport (fret et assurance) s'avère être supérieur au propre coût estimatif du PNUD en cas de recours à son propre transitaire et à son propre assureur.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout bon de commande qui sera émis au titre de la présente RFQ sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le fournisseur des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

Veuillez noter que la procédure de contestation du PNUD qui est ouverte aux fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante : http://www.undp.org/procurement/protest.shtml .

Le PNUD encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFQ.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à identifier et à sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le

code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre de prix.

Cordialement,

Annexe 1
Spécifications techniques

Lot A

N°	Désignation	Spécifications techniques	Qté
1	AGENDA 2019	Format : A4 (210 x 297 m) Proposition 04 pages pour publi-reportage Couverture rigide uniquement avec pelliculage mat ou brillant Intérieur : papier offset 80g Reliure des carrés et cousu	500
	AGENDA 2019	Type: Semainier de poche Taille : 9 x 13 cm Pages: 365 minimum Couverture: simili cuir couleur PND Insertions: page photo, calendrier, textes promotionnels	500
2	AGENDA 2019 VIP	Format : A4 (210 x 297) Proposition 04 pages pour publi-reportage Intérieur : papier offset 80g. Reliure des carrés callé et cousu Couverture en similicuir authentique (proche du cure, doux au toucher et résistant à la salissure)	300
3	CALENDRIER DE TABLE	Type: chevalet à spirale Dimensions: 20 x 11 cm Impression: quadrichromie nombres de page: 12 Papier: couché brillant 200g, chevalet: carton 400g Reliure: spirale	2.000
4	CALENDRIER MURAL	TYPE DE STANDARD AVEC DES ŒILLETS METALLIQUES Format 55 x40 Cm Support : papier couché brillant (135 g x2) sur carton 2 mm recto verso Impression : quadrichromie	2.000
5	BLOC NOTE	Format : A5 (14,8 x 21 Cm) Intérieur : Cent (100) pages détachables par micro perforation ; deux (2) pages pour publi-reportage Impression une couleur papier standard ; offset 80 g Couverture : papier couché 300g avec impression quadrichromie	500
6	PORTE DOCUMENT CLASSIQUE	Format standard A4 (210 x297 mm) Document multipages (2 plis roulés quatre (04) pages) Feuillet cartonné A4 (Impression recto-verso) Technique d'impression : Impression offset Support adapté : papier couché 300g Finition : pelliculage mate.	500
	PORTE DOCUMENT VIP	Format: 30X27 Couverture similicuir authentique (proche du cure, doux au toucher et résistant à la salissure) Logo: Armoirie, Union européenne et PNUD;	300
7	AFFICHE A3	Format :(42x 29,7cm) Grammage : papier couché 135g Impression quadrichromie	10.000

Lot B

N°	Désignation	Spécifications techniques	Qté
1	Clé USB VIP	Type: stylo USB (encre bleu ou noir) Capacité: 8Go minimum Vitesse transmission: USB 3.0, compatible 2.0 et 1.1 Compatibilité OS: Windows 7/ Vista /XP /2000 /ME /98 et Mac OS 9/ 10 Insertions: photo, textes ou logos	500
2	Clé USB Classique	Type: carte USB Capacité: 4Go minimum Vitesse transmission: USB 2.0, compatible 1.1 Compatibilité OS: Windows 7/ Vista /XP /2000 /ME /98 et Mac OS 9/ 10 Insertions: photo, textes ou logos	500
3	Stylos	Type: stylo à bille avec bouton-poussoir logo: 1 surface Couleur: bleu ou noir Insertions: photo, textes ou logos	2.000
4	Trousseau d'écolier	Type: Trousse d'écolier à fermeture éclair Dimensions (L): 18 cm Diamètre: 5 cm Matériau: cuir / plastique / pagne Insertions: photo, textes logos	1.000
5	Cabas	Type: cabas de course sans fermeture Logo: 7 cm x 3 cm Quadrichromie Dimensions: 50 x 30 x 8 cm Insertions: photo, textes logos	500
6	T-shirt	Type: unisexe, manche courte Taille: standard - S, M, L, XL, XXL Matériau: 100% coton, 180 grammes Logo: 7 x 3 cm Insertions: photo, textes logo	1.500
7	Polos	Type: unisexe, manche courte Taille: standard - S, M, L, XL, XXL Matériau: 100% coton, 180 grammes Logo: 7 x 3 cm Impression logos UE, PNUD et armoirie Togo dessus avec message PND	1.000
8	Casquette	Type: à visière Taille: standard ajustable Matériau: 100% coton Logo: 7 x 3 cm Insertions: photo, textes ou logos	2.000
9	Porte clé	Insertions: photo, textes ou logo	2.000
10	Gilet	Type: humanitaire à fermeture éclair, 2 poches Taille: standard - S, M, L, XL, XXL Quadrichromie Matériau: 100% coton Logo: 7 x 3 cm avec texte Insertions: photo, textes ou logo	100
11	Kakemono	Type: Evènementiel rétractable Taille : 200 x 85 cm Support de présentation Insertions: photo, textes ou logo	10

12	Autocollants	Type: sticker autocollant Adhésif: vinyl transparent format: A6 - A8 Impression: quadrichromie Insertions: Photo, logo et textes promotionnels	5.000

Lot C

N°	Désignation	Spécifications	Quantité	Commentaire
1	Les Logos ODD encadrés (17 Objectifs + logo nations unies)	1mX 1m sur vinyle, posé sur du contreplaqué de 5 mm avec crochet de fixation	36	Voir modèles présentés
2	Bâche suspendue présentant les grands axes du PND	2X6 m 2 rails en aluminium anodisé Bâche imprimé 750 g en quadrichromie Respect de la norme M2 (matériaux difficilement inflammables	02	Conception et impression
3	Les logos ODD disposés en cercle	Les 17 logos sont posés sur bâche, disposés en rotation sur du contreplaqué résistant. Dimension totale 2 m de diamètre	02	Prévoir des agrafes pour la pose. Voir modèle
4	Kakemono enrouleur présentant les engagements du Togo en lien avec la COP 21	85X200 cm	02	Conception et impression
5	Autocollant ODD avec message	5X10 cm en vinyle	2.000	Voir modèle

Annexe 2

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DE PRIX DU FOURNISSEUR[9]

(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du fournisseur[10])

Le fournisseur soussigné accepte par les présentes les conditions générales du PNUD et propose de fournir les articles énumérés ci-dessous conformément aux spécifications et exigences du PNUD, telles qu'indiquées dans la RFQ ayant pour n° de référence : _____ :

Lot A

N°	Désignation	Spécifications techniques	Qté	PU	Total
1	AGENDA 2019	Format : A4 (210 x 297 m) Proposition 04 pages pour publi-reportage Couverture rigide uniquement avec pelliculage mat ou brillant Intérieur : papier offset 80g Reliure des carrés et cousu	500		
	AGENDA 2019	Type: Semainier de poche Taille : 9 x 13 cm Pages: 365 minimum Couverture: simili cuir couleur PND Insertions: page photo, calendrier, textes promotionnels	500		
2	AGENDA 2019 VIP	Format : A4 (210 x 297) Proposition 04 pages pour publi-reportage Intérieur : papier offset 80g. Reliure des carrés callé et cousu Couverture en similicuir authentique (proche du cure, doux au toucher et résistant à la salissure)	300		
3	CALENDRIER DE TABLE	Type: chevalet à spirale Dimensions: 20 x 11 cm Impression: quadrichromie nombres de page: 12 Papier: couché brillant 200g, chevalet: carton 400g Reliure: spirale	2.000		
4	CALENDRIER MURAL	TYPE DE STANDARD AVEC DES ŒILLETS METALLIQUES Format 55 x40 Cm Support : papier couché brillant (135 g x2) sur carton 2 mm recto verso Impression : quadrichromie	2.000		
5	BLOC NOTE	Format : A5 (14,8 x 21 Cm) Intérieur : Cent (100) pages détachables par micro perforation ; deux (2) pages pour publi-reportage	500		

[9] *Ceci sert de guide au fournisseur dans le cadre de la préparation de l'offre de prix et du barème de prix.*

[10] *Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.*

		Impression une couleur papier standard ; offset 80 g Couverture : papier couché 300g avec impression quadrichromie			
6	PORTE DOCUMENT CLASSIQUE	Format standard A4 (210 x297 mm) Document multipages (2 plis roulés quatre (04) pages) Feuillet cartonné A4 (Impression recto-verso) Technique d'impression : Impression offset Support adapté : papier couché 300g Finition : pelliculage mate.	500		
	PORTE DOCUMENT VIP	Format: 30X27 Couverture similicuir authentique (proche du cure, doux au toucher et résistant à la salissure)g Logo: Armoirie, Union européenne et PNUD;	300		
7	AFFICHE A3	Format :(42x 29,7cm) Grammage : papier couché 135g Impression quadrichromie	10.000		

Lot B

N°	Désignation	Spécifications techniques	Qté	PU	Total
1	Clé USB VIP	Type: stylo USB (encre bleu ou noir) Capacité: 8Go minimum Vitesse transmission: USB 3.0, compatible 2.0 et 1.1 Compatibilité OS: Windows 7/ Vista /XP /2000 /ME /98 et Mac OS 9/ 10 Insertions: photo, textes ou logos	500		
2	Clé USB Classique	Type: carte USB Capacité: 4Go minimum Vitesse transmission: USB 2.0, compatible 1.1 Compatibilité OS: Windows 7/ Vista /XP /2000 /ME /98 et Mac OS 9/ 10 Insertions: photo, textes ou logos	500		
3	Stylos	Type: stylo à bille avec bouton-poussoir logo: 1 surface Couleur: bleu ou noir Insertions: photo, textes ou logos	2.000		
4	Trousseau d'écolier	Type: Trousse d'écolier à fermeture éclair Dimensions (L): 18 cm Diamètre: 5 cm Matériau: cuir / plastique / pagne Insertions: photo, textes logos	1.000		
5	Cabas	Type: cabas de course sans fermeture Logo: 7 cm x 3 cm Quadrichromie Dimensions: 50 x 30 x 8 cm Insertions: photo, textes logos	500		
6	T-shirt	Type: unisexe, manche courte Taille: standard - S, M, L, XL, XXL Matériau: 100% coton, 180 grammes Logo: 7 x 3 cm Insertions: photo, textes logo	1.500		

7	Polos	Type: unisexe, manche courte Taille: standard - S, M, L, XL, XXL Matériau: 100% coton, 180 grammes Logo: 7 x 3 cm Impression logos UE, PNUD et armoirie Togo dessus avec message PND	1.000		
8	Casquette	Type: à visière Taille: standard ajustable Matériau: 100% coton Logo: 7 x 3 cm Insertions: photo, textes ou logos	2.000		
9	Porte clé	Insertions: photo, textes ou logo	2.000		
10	Gilet	Type: humanitaire à fermeture éclair, 2 poches Taille: standard - S, M, L, XL, XXL Quadrichromie Matériau: 100% coton Logo: 7 x 3 cm avec texte Insertions: photo, textes ou logo	100		
11	Kakemono	Type: Evènementiel rétractable Taille : 200 x 85 cm Support de présentation Insertions: photo, textes ou logo	10		
12	Autocollants	Type: sticker autocollant Adhésif: vinyl transparent format: A6 - A8 Impression: quadrichromie Insertions: Photo, logo et textes promotionnels	5.000		

Lot C

Désignation	spécifications	Qté	Prix unit	Prix total
Les Logos ODD encadrés (17 Objectifs + logo nations unies)	1mX 1m sur vinyle, posé sur du contreplaqué de 5 mm avec crochet de fixation	36		
Bâche suspendue présentant les grands axes du PND	2X6 m 2 rails en aluminium anodisé Bâche imprimé 750 g en quadrichromie Respect de la norme M2 (matériaux difficilement inflammables	02		
Les logos ODD disposés en cercle	Les 17 logos sont posés sur bâche, disposés en rotation sur du contreplaqué résistant. Dimension totale 2 m de diamètre	02		
Kakemono enrouleur présentant les engagements du Togo en lien avec la COP 21	85X200 cm	02		
Autocollant ODD avec message	5X10cm en vinyle	2000		

TABLEAU : Offre de conformité aux autres conditions et exigences connexes

Autres informations concernant notre offre de prix :		**Vos réponses**	
	Oui, nous nous y conformerons	***Non, nous ne pouvons pas nous y conformer***	***Si vous ne pouvez pas vous y conformer, veuillez faire une contre-proposition***
Délai de livraison :			
Exigences en matière de garantie et de service après-vente			
a) Unité de substitution devant être fournie lorsque l'unité achetée est défectueuse			
b) Unité de remplacement neuve si l'unité achetée est irrécupérable			
c) Autres			
Validité de l'offre de prix			
Totale acceptation des conditions générales du PNUD			
Autres exigences : ***[SPECIMEN/ECHANTILLON/REALISATION SIMILAIRE A JOINDRE]***			

Annexe 3

Conditions générales

1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Le fournisseur ne peut accepter le présent bon de commande qu'en signant et en retournant une copie de celui-ci à titre d'accusé de réception ou en livrant les biens dans le respect des délais impartis, conformément aux conditions du présent bon de commande, telles qu'indiquées dans les présentes. L'acceptation du présent bon de commande créera un contrat entre les parties aux termes duquel les droits et obligations des parties seront exclusivement régis par les conditions du présent bon de commande, ainsi que par les présentes conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou contraire proposée par le fournisseur ne sera opposable au PNUD, à moins qu'elle n'ait été acceptée par écrit par un fonctionnaire du PNUD dûment habilité à cette fin.

2. PAIEMENT

2.1 Une fois les conditions de livraison respectées, et sauf indication contraire figurant dans le présent bon de commande, le PNUD effectuera le paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture émise par le fournisseur relativement aux biens et de la copie des documents de transport indiqués dans le présent bon de commande.

2.2 Le paiement effectué sur présentation de la facture susmentionnée tiendra compte de toute réduction indiquée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement intervienne dans le délai prévu par lesdites conditions de paiement.

2.3 A moins d'y être autorisé par le PNUD, le fournisseur devra soumettre une facture au titre du présent bon de commande et celle-ci devra indiquer le numéro d'identification du bon de commande.

2.4 Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne pourront être augmentés qu'avec le consentement écrit et exprès du PNUD.

3. EXONERATION FISCALE

3.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération du PNUD au titre desdits impôts, droits ou redevances, le fournisseur devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.

3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de la facture du fournisseur toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le fournisseur n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le fournisseur à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le fournisseur devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

4. RISQUE DE PERTE

Les risques de perte, d'endommagement ou de destruction des biens seront régis par les Incoterms 2010, sauf accord contraire des parties au recto du présent bon de commande.

5. LICENCES D'EXPORTATION

Nonobstant tout INCOTERM 2010 utilisé dans le présent bon de commande, le fournisseur devra obtenir toute licence d'exportation requise au titre des biens.

6. CONVENANCE DES BIENS/CONDITIONNEMENT

Le fournisseur garantit que les biens, y compris leur conditionnement, sont conformes aux spécifications des biens commandés aux termes du présent bon de commande et conviennent à l'utilisation à laquelle ils sont normalement destinés et aux utilisations expressément portées à la connaissance du fournisseur par le PNUD, et qu'ils sont exempts de défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont emballés ou conditionnés de manière adéquate pour assurer leur protection.

7. INSPECTION

7.1 Le PNUD disposera d'un délai raisonnable, postérieurement à la livraison des biens, pour les inspecter et pour rejeter et refuser d'accepter ceux qui ne seront pas conformes au présent bon de commande. Le paiement des biens en application du présent bon de commande ne pourra pas être considéré comme emportant acceptation de ceux-ci.

7.2 Toute inspection des biens effectuée avant leur expédition ne libérera le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

8. VIOLATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD des biens vendus aux termes du présent bon de commande ne viole aucun brevet, modèle, nom commercial ou marque commerciale. En outre, en application de la présente garantie, le fournisseur devra garantir, défendre et couvrir le PNUD et l'Organisation des Nations Unies au titre de l'ensemble des actions ou réclamations dirigées contre le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et concernant la prétendue violation d'un brevet, d'un modèle, d'un nom commercial ou d'une marque liée aux biens vendus aux termes du présent bon de commande.

9. DROITS DU PNUD

Si le fournisseur s'abstient de respecter ses obligations aux termes des conditions du présent bon de commande et, notamment, s'il s'abstient d'obtenir des licences d'exportation nécessaires ou de livrer tout ou partie des biens au plus tard à la date ou aux dates convenues, le PNUD pourra, après avoir mis en demeure le fournisseur de s'exécuter dans un délai raisonnable et sans préjudice de tout autre droit ou recours, exercer un ou plusieurs des droits suivants :

9.1 acquérir tout ou partie des biens auprès d'autres fournisseurs, auquel cas le PNUD pourra tenir le fournisseur responsable de tout coût supplémentaire ainsi occasionné ;
9.2 refuser de prendre livraison de tout ou partie des biens ;
9.3 résilier le présent bon de commande sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

10. LIVRAISON TARDIVE

Sans limiter les autres droits et obligations des parties aux termes des présentes, si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les biens au plus tard à la date ou aux dates de livraison prévues dans le présent bon de commande, le fournisseur devra (i) immédiatement consulter le PNUD afin de déterminer le moyen le plus rapide de livrer les biens et (ii) utiliser des moyens de livraison accélérés, à ses frais (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait raisonnablement la demande.

11. CESSION ET INSOLVABILITE

11.1. Le fournisseur devra s'abstenir, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du PNUD, de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent bon de commande, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits ou obligations aux termes du présent bon de commande.

11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou s'il fait l'objet d'un changement de contrôle en raison de son insolvabilité, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande en remettant au fournisseur une notification écrite en ce sens.

12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLEME DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le fournisseur devra s'abstenir d'utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies à quelque fin que ce soit.

13. INTERDICTION DE LA PUBLICITE

Le fournisseur devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre public de toute autre manière le fait qu'il fournit des biens ou des services au PNUD, à défaut d'avoir obtenu, dans chaque cas, son autorisation expresse.

14. TRAVAIL DES ENFANTS

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

15. MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précède autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

16. REGLEMENT DES DIFFERENDS

16.1 Règlement amiable. Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.

16.2 **Arbitrage.** A moins que de tels différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité ne fassent l'objet d'un règlement amiable en application du paragraphe précédent du présent article sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, lesdits différends, litiges ou réclamations devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions concernant le droit applicable. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

17. PRIVILEGES ET IMMUNITES

Aucune disposition des présentes conditions générales ou du présent bon de commande ou y relative ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

18. EXPLOITATION SEXUELLE

18.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

18.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

19.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

20. POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable

et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.